

# SUD ÉDUCATION

Le journal des syndicats et de la fédération *Sud* éducation  
numéro 59 - septembre / octobre 2014

[www.sudeducation.org](http://www.sudeducation.org)

L'école n'est pas une entreprise, l'éducation n'est pas une marchandise.

NUMÉRO SPÉCIAL  
**ÉLECTIONS**  
PROFESSIONNELLES  
**2014**

Union  
syndicale  
**Solidaires**



## Nous ne regretterons ni Peillon, ni Hamon. Et la nomination, comme Ministre de l'Éducation nationale, de celle qui a stoppé les ABCD de l'égalité<sup>[1]</sup> n'est pas un bon signe.

Le changement de gouvernement ne changera rien car la condition pour faire partie du nouveau gouvernement c'est d'être totalement en phase avec la ligne libérale du duo Valls/Hollande et de plaire au MEDEF.

Les effets du « pacte de responsabilité » se sont manifestés cet été ! On ne peut même pas dire que cette politique d'austérité ne « marche pas ». Au contraire, elle a bien l'effet recherché, avec moins 50 milliards de dépenses publiques (services publics, collectivités, sécurité sociale) et un cadeau supplémentaire de 30 milliards au patronat, c'est « Toujours plus de richesses pour les plus riches ! »

En juillet, la publication par Média-part, du dossier de la DEGESCO (direction générale des affaires scolaires) pour Hamon, a confirmé notre critique syndicale. La programmation de + 60000 postes, prévue par la loi de « refondation » ne sera pas réalisée. Les créations ne permettent pas de faire face à la croissance démographique ni à la restauration d'une année de formation profession-

nelle. En 2014, dans le secondaire, l'équivalent de 1000 emplois en heures supplémentaires est prévu et le recours aux contrats précaires ne suffira même pas à colmater les manques. Pour répondre à l'accroissement du nombre d'élèves, rien n'est pensé, en termes de postes de surveillant-es, CPE, infirmier-es, etc. Au primaire, la baisse continue des crédits de fonctionnement se poursuit, avec en première ligne les frais de déplacements et il manquera 3200 postes de professeur-es des écoles. Dans un tel contexte, entrera en vigueur la réforme inique des rythmes scolaires dont on connaît déjà les résultats néfastes.

**La priorité de cette rentrée est donc de construire la mobilisation contre les politiques d'austérité, pour un autre budget (pour l'école publique et pour toute la société), pour un autre usage des richesses qui sont produites par les salarié-es.**

<sup>[1]</sup> <http://www.sudeducation.org/Celle-qui-a-stoppe-les-ABCD-de-l.html>

## Rentrée 2014 : une nouvelle fois, des moyens insuffisants. Ça suffit comme ça : halte à l'austérité !<sup>[1]</sup>

Le Ministère le reconnaît lui-même, les créations de postes vont essentiellement être absorbées par la formation initiale des enseignant-es et par la hausse démographique. Dans de nombreux départements, les créations de postes ne couvrent même pas la hausse démographique et cela se traduira par une hausse d'effectifs par classe. Dans tous les cas, nos conditions de travail et les conditions d'apprentissage de nos élèves, qui s'étaient tant dégradées, ne vont pas s'améliorer. L'austérité, c'est nous et nos élèves qui la payons.

Les réformes iniques vont entrer en vigueur. L'application des rythmes dès septembre a montré l'ampleur des dégâts dans les villes concernées : des conditions de travail dégradées, pour des élèves toujours plus désorienté-es et fatigué-es. La réforme de l'éducation prio-

ritaire procède du tour de vis : faute de moyens alloués (350 millions d'euros, et encore par redéploiement !), le Ministère propose ses recettes habituelles... Quant à l'étendard de la réforme, la décharge de 1h30 dans les futures REP+, elle se transforme progressivement... en heures supplémentaires !

Pour obtenir les moyens nécessaires à une année scolaire décente, Sud éducation appelle l'ensemble des collègues à :

- Se réunir en AG d'établissements et de villes dès le jour de la pré-rentrée.
- Mettre en débat dans les AG la question des moyens et les perspectives de grève.
- Lutter collectivement contre les classes trop chargées.

<sup>[1]</sup> <http://www.sudeducation.org/Rentree-2014-halte-a-l-austerite.html>

# éducation Sud

Fédération des syndicats

Sud éducation :

17, boulevard de la Libération

93200 Saint-Denis

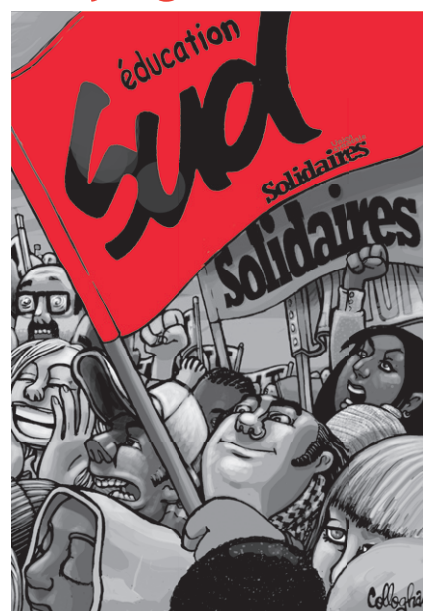
Téléphone : 01-42-43-90-09

Fax : 01-42-43-90-32

e-mail : [fede@sudeducation.org](mailto:fede@sudeducation.org)

Union syndicale  
**Solidaires**

Rejoignez /  
rejoignez-nous



Prenez contact avec  
votre syndicat local  
ou avec la fédération  
sur notre site :

[www.sudeducation.org](http://www.sudeducation.org)

Encart jeté en aléatoire  
pour certains destinataires  
Journal trimestriel réalisé par  
la fédération des syndicats

Sud éducation

Numéro de CPPAP

0418 S 06443

délivré le 04/12/08

jusqu'au 30/04/18

Prix > 1,5 €

Abonnement > 10 €

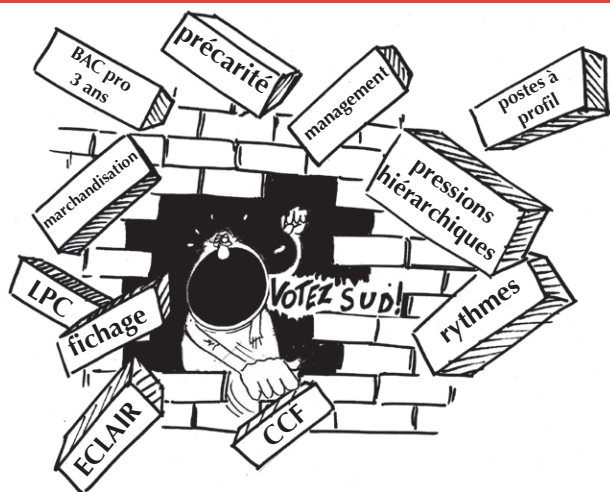
Directeur de la publication :

A. Champeau

Imprimerie :

Rotographie, Montreuil

Dépôt légal en cours



**D**u 27 novembre au 4 décembre 2014, tous les personnels de l'Éducation nationale, quels que soient leur fonction, leur corps ou leur statut (titulaire ou précaire), sont appelés à participer aux élections professionnelles. Chacun-e de nous est directement concerné-e car à l'issue de ces élections, nos libertés syndicales et le pluralisme pourraient être remis en cause !

**L**a plus grande partie des personnels votera dans quatre scrutins différents qui auront lieu en même temps. Ces élections vont en effet renouveler l'ensemble des Commissions Administratives Paritaires (CAP) Nationales, Académiques (2nd degré) et Départementales (enseignant-es du 1er degré), ainsi que les Commissions Consultatives Paritaires (CCP) qui concernent certain-es non titulaires. Ces commissions gèrent nos carrières individuelles (mutations, changement de grade, de corps ou d'échelon) et préservent nos droits (commissions disciplinaires et congés formation ou réadaptation). Ces instances sont purement consultatives mais nos votes détermineront par qui les personnels seront représentés face à l'Administration. Dans les établissements, les écoles, dans la rue comme dans les commissions, Sud éducation défend toutes et tous les salarié-es car il est un syndicat inter-catégoriel.

**L'enjeu majeur de ces élections est le renouvellement des Comités Techniques (CT), au niveau académique (CT de proximité) et surtout national, le Comité Technique Ministériel de l'Éducation nationale (CTMEN).** Tous les personnels de l'Éducation nationale sont électrices aux CT et on n'y vote donc pas par corps. Les non titulaires participent au scrutin comme les titulaires. Ces comités traitent de la politique éducative en général (création et suppression de postes, de filières...). **Pour porter nos revendications d'une école publique, laïque et émancipatrice, Sud éducation doit continuer à faire entendre sa voix au CTMEN et ne doit pas disparaître du paysage syndical.**

Cette élection au CTMEN se révélera décisive pour Sud éducation. En effet, s'il veut conserver sa représentativité, Sud doit maintenir le siège au CTMEN, obtenu en 2011, et atteindre un score au moins égal à celui de 2011 (5,8%). Chaque voix comptera !

Afin que Sud éducation puisse continuer de développer son syndicalisme de lutte et de transformation sociale, il est essentiel que, en 2014 comme en 2011, nous passions la barre de la représentativité. Il s'agit là d'un enjeu vital pour les combats syndicaux que nous devons mener.

Nos droits et nos moyens de fonctionnement sur l'ensemble du territoire dépendront de l'obtention ou non d'un des quinze sièges du CTMEN. Or, ces droits et ces moyens syndicaux ne sont pas seulement ceux des représentant-es, mais les droits et les moyens de tous les personnels.

On votera aussi dans toute la Fonction publique. C'est donc également la représentativité des organisations syndicales au niveau de l'ensemble de la Fonction publique qui est en jeu, notamment celle de l'Union syndicale Solidaires. Solidaires propose un syndicalisme interprofessionnel de contre-pouvoir qui lie défense quotidienne des salarié-es et transformation de la société parce que toutes les travailleuses et tous les travailleurs ont des intérêts communs.

**Votons et faisons voter**



## CHSCT

### p.4 CHSCT hors la loi !

#### DÉFENSE DU PERSONNEL

### p.5 Elections professionnelles : le rôle des élu-es en conseil de discipline

#### PRÉCAIRES

### p.6 Qui peut voter ? À quoi ? Pourquoi voter ?

#### DÉFENSE DU SERVICE PUBLIC

### p.7 Adieu Monsieur le professeur ? Comment résister ensemble à l'inéluctable marchandisation de toute la fonction publique ?

#### PREMIER DEGRÉ

### p.8 Rythme s'colère : lutter pour l'égalité territoriale

### p.9 Pour une autre école : égalitaire, émancipatrice et laïque

#### SECOND DEGRÉ

### p.10 Refondation : bilan amer dans le second degré

#### ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL

### p.11 Pour stopper les dérives néo-libérales

#### UNION SYNDICALE SOLIDAIRES

### p.12 L'école, un enjeu inter-professionnel majeur

#### ASSISTANT-ES DE SERVICE SOCIAL

### p.13 Toujours aussi mal loti-es !

#### AGENTS DE SERVICE

### p.14 On vote aussi chez les agents !

#### ADJOINT-ES TECHNIQUES

### p.15 Mayotte : opération scandaleuse avant les élections

#### ORIENTATION

### p.16 Non à la fin des CIO !

# CHSCT

## HORS LA LOI !

*Les lois Auroux de 1982 relatives au droit d'expression des salarié-es n'ont pris effet dans la fonction publique qu'en 2011. Si dans le privé, un Comité d'Hygiène et de Sécurité et des Conditions de Travail est mis en place à partir de 50 salarié-es, les CHSCT de l'Éducation nationale n'ont que 7 représentant-es du personnel (pour l'ensemble des agents) alors même que la loi en prévoit jusqu'à 9 pour une meilleure représentativité des syndicats minoritaires représentatifs (dont Sud). L'action menée en CHSCT vise l'application du code du travail et l'amélioration des conditions de travail des agents, en s'appuyant sur les décrets D82-453 du 28/05/1982 et D2011-774 du 28/06/2011. Les avis du CHSCT, consignés dans des procès-verbaux, sont des preuves opposables à l'employeur au plan juridique.*



### Notre employeur ne respecte pas la loi !

L'organisation pathogène du travail dans l'EN est un fait criant, en témoignant les nombreuses situations de souffrance au travail. Les méthodes managériales qui la sous-tendent ont été condamnées par la justice dans d'autres secteurs. Refusons partout cette organisation du travail générant de la souffrance.

### Comment agir ?

La fédération Sud éducation met tout en œuvre pour que le droit du travail s'applique dans l'Éducation nationale, en exigeant :

- une visite médicale de prévention tous les 5 ans, pour mesurer les effets du travail sur la santé, la médecine de prévention de l'EN (et non la MGEN) pouvant proposer des aménagements de postes pour les collègues en difficulté, ou après maladie ou accident.
- la généralisation des Équipements de Protection Individuelle (EPI) dûs aux personnels (tenues de travail, gants, chaussures, etc.) ;
- la mise en place des Registres de Santé et Sécurité au Travail, seuls registres ayant une valeur légale, à disposition des personnels et des usagers et usagères à toute heure, hors présence hiérarchique ; des Registres de Danger Grave et Imminent et l'exercice du droit de retrait ;
- la mise en place des CHSCT en lieu et

place des CHS (Commission d'Hygiène et de Sécurité) dans les établissements ;

- le suivi des situations de souffrance au travail et l'accompagnement des personnels.

La fédération Sud éducation appelle aussi à débattre collectivement des conditions de travail et à se former (en organisant des heures mensuelles d'information syndicale, des stages sur le sujet...), à signaler les faits dans les registres (SST, Danger Grave et Imminent avec Droit de Retrait), à faire remonter aux représentant-es les questions et difficultés rencontrées.

Les membres de Sud éducation ont posé des jalons en mettant à l'ordre du jour du CHSCT MEN toute réforme de l'organisation du travail, en préparant des déclarations liminaires (rappel du droit des travailleurs et travailleuses), en portant à l'ordre du jour des dossiers importants (suicide, radon, rythmes scolaires...), en demandant la tenue de CHSCT extraordinaires, en organisant des conférences de presse (radon, suicide)...

Nos élu-es et représentant-es partagent leur expérience au sein de commissions fédérales et par le biais d'échanges permanents.

Sud éducation agit partout où il est représentatif, en CAPA et CAPD (élection CAPA et CAPD), en Commission de Réforme (2 médecins, 1 agent ou agente comptable, 1 agent ou agente administratif-ve du rectorat, 2 élu-es syndicalistes).

Grâce à notre présence en commission

de réforme (CR), nous avons fait respecter les règles de sa mise en place (composition des membres, consultation du dossier...) et ainsi le droit des employé-es pour :

- des reconnaissances en accident de travail ;
- la reconnaissance d'imputabilité au service (suicide).

**La fédération Sud éducation s'engage à défendre les conditions de travail des personnels et à les aider le cas échéant à porter devant la justice toute infraction rectorale à la réglementation.**

**Les représentant-es du personnel en CHSCT sont désigné-es en fonction des résultats obtenus en CTM (Comité Technique Ministériel) pour le CHSCT ministériel et en CTA (Comité Technique Académique) pour les CHSCT Académique et Départemental.**

**Les représentant-es en CR sont désigné-es en fonction des résultats en CAPN, CAPA et CAPD (Commissions Administratives Paritaires Nationale, Académique et Départementale).**



**Sud éducation Calvados.**



# Elections professionnelles : le rôle des élu-es en conseil de discipline

Qu'est-ce qu'un conseil de discipline et quel est son rôle ? Vous trouverez les informations données par l'Education nationale à : <http://www.education.gouv.fr/botexte/bo991021/MENP9902159N.htm>

## Marie, un cas exemplaire

Mais pour mieux comprendre, voici un exemple frappant. Marie, professeure des écoles, refusait de laisser partir 15 minutes plus tôt ses élèves de maternelle qui mangeaient à la cantine, vu qu'ils étaient sous sa responsabilité et qu'ils avaient droit aux 6 heures de classe prévues légalement. D'autant plus, que toujours selon la loi, cette pratique est interdite. Son inspecteur est venu un matin la retirer de sa classe pour l'informer que des éléments alarmants dans son dossier l'amenaient à la convoquer chez le directeur académique. A l'issue de cet entretien, lors duquel elle n'a pu aucunement se défendre ni recevoir des explications convaincantes, il lui a été signifié qu'elle était suspendue pour quatre mois avec traitement. Puis elle est passée en conseil de discipline. Parmi ces éléments alarmants, il lui était reproché d'avoir utilisé de vrais outils en classe de maternelle lors d'un atelier bricolage, ce qui est, rappelons-le, en plein accord avec les programmes de ce niveau.

Cet exemple permet de mettre en avant le pouvoir de la hiérarchie et le fait que le conseil de discipline n'est pas réservé aux enseignant-es ayant commis une faute grave, bien loin de là. Dans ce cadre, l'appui d'un syndicat prend toute son importance, notamment lors du conseil de discipline.

## Conseil de discipline: tribunal ou instance paritaire ?

Ce conseil fonctionne comme un vrai tribunal, à ceci près que le directeur académique joue le rôle de juge et partie. Il écoute les différents avis, prend note du vote paritaire, puis prend sa décision seul. Or c'est lui aussi qui instruit le dossier à

charge. Cherchez l'erreur. Marie s'en est sortie avec un blâme, une sanction mineure qui ne nécessite ordinairement pas un conseil de discipline : preuve que son dossier était vide, ce que n'a cessé d'affirmer l'avocat qu'elle avait dû employer à grands frais. Aujourd'hui elle fait appel de la décision auprès du tribunal administratif, action pour laquelle elle a dû à nouveau payer son avocat.

Lors du conseil de discipline, Marie encourait de lourdes sanctions : sanctions du troisième groupe (rétrogradation, exclusion temporaire de fonctions pour une durée de trois mois à deux ans) ou du quatrième groupe (mise à la retraite d'office, révocation...). Heureusement, elle n'a pas eu à les subir. Mais cette situation peut arriver à n'importe lequel ou laquelle d'entre nous, surtout quand les membres de l'administration sont pris d'un zèle punitif assez inexplicable. **Leur décision est souveraine, et peu de recours existent pour les personnels, en dehors de l'action des syndicats.**

Il faut savoir que toute sanction prononcée lors d'un conseil de discipline est soumise au vote des personnes présentes, parmi lesquelles des représentant-es des personnels : leur vote est essentiel car ils représentent la moitié du quorum.

## Elisez les représentant-es qui vous défendront face à l'administration !

À Sud éducation, nous jugeons totalement inadmissible qu'une personne puisse être ainsi retirée de sa classe, traduite en conseil de discipline pour des raisons aussi controversées...

Il était évident que l'administration voulait bâillonner une personne jugée

gênante. Mais tous les syndicats ne sont pas de cet avis : pour le syndicat qui défendait Marie, le conseil de discipline devait forcément déboucher sur une sanction, puisque si l'administration le met en place, c'est qu'il y a forcément une raison. Les votes des représentant-es syndicaux-ales se sont révélés cruciaux en ce cas, puisque le DASEN s'est appuyé sur le fait que certain-es élu-es approuvaient sa proposition de sanction.

Marie n'a jamais plié, jamais accepté les accusations fausses que l'adminis-

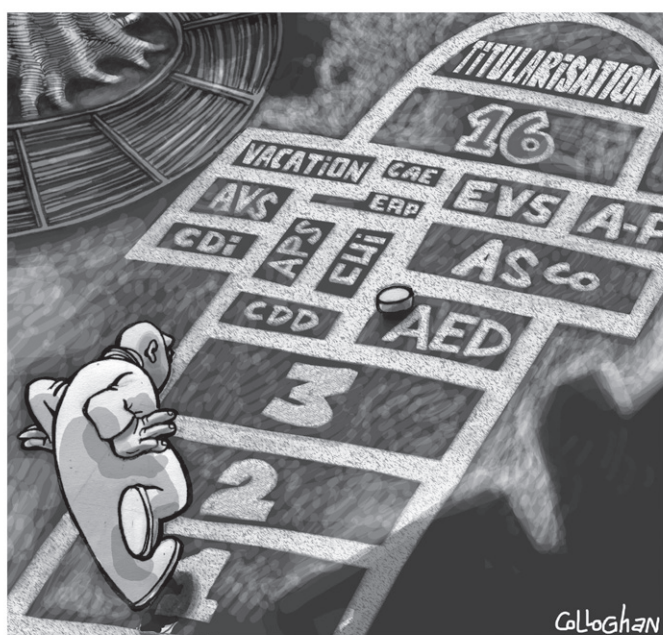
## DÉFENSE DU PERSONNEL

tration avait fabriquées pour la « punir » de son indépendance d'esprit, notamment pendant la mise en place de la réforme des rythmes. Aujourd'hui, elle a repris son poste mais déclare souffrir du manque de soutien de ses collègues – alors que les parents d'élèves avaient mis en place un blog, médiatisé l'affaire – ce qui lui a aussi été reproché par l'administration. Un syndicat a même conseillé à ses collègues de ne pas témoigner, et organisé une réunion d'informations auprès des parents pour leur déconseiller d'intervenir ! Cherchez encore une fois l'erreur.

Donc attention à bien choisir vos représentant-es car elles ou ils peuvent être amené-es à voter en conseil de discipline pour statuer sur votre avenir professionnel. Choisissez des représentant-es qui défendent réellement les droits des personnels de l'Education nationale.



**Contribution aux débats dans la fédération Sud éducation.**



# Personnels non titulaires de l'Éducation nationale :

## Qui peut voter ? À quoi ? Pourquoi voter ?

AVS ou aide administrative en CUI-CAE, AESH, AED, enseignant-e, CPE et COP non titulaires, personnels non titulaires de droit public et de droit privé de l'Éducation nationale, **vous aussi vous pouvez :**

- permettre à Sud éducation, syndicat de lutte, d'être considéré comme représentatif, en votant Sud éducation aux comités techniques au niveau du ministère et de l'académie (CTM et CTA, il y a deux votes). **Tous les personnels non titulaires de droit public et de droit privé peuvent voter, sous réserve d'une durée minimale de recrutement et d'exercice des fonctions (circulaire n° 2011-107 du 18-7-2011).** Il faut qu'un syndicat obtienne au moins un siège en CTM pour être considéré comme représentatif et donc obtenir les droits syndicaux qui vont avec.
- élire des représentant-es Sud éducation dans les instances de l'Éducation nationale qui ont pour priorité la lutte contre la précarité.
- élire des représentant-es du personnel Sud éducation aux Commissions Consultatives Paritaires (CCP) qui défendront vos droits face à la hiérarchie et prendront toujours position en faveur des personnels. Ces CCP traitent des sujets d'ordre individuel. **Elles concernent les personnels non titulaires de la fonction publique de l'État sauf les personnels sous contrats aidés (CUI-CAE).** Elles sont obligatoirement consultées sur les décisions de licenciement, sanctions disciplinaires

autres que l'avertissement et le blâme et sur toute question d'ordre individuel relative à la situation des agents non titulaires.

Le nombre de précaires ne cesse d'augmenter dans l'Éducation nationale (*actuellement plus de 170 000*) et les types de contrats sont toujours plus nombreux : des CUI aux contractuelles administratif-ves et enseignant-es, en passant par les AED, ADS, AP, EAP. Loin de résorber la précarité, le gouvernement actuel continue dans cette voie, notamment avec la mise en place de ce nouveau statut d'Emploi Avenir Professeur et le maintien du niveau de recrutement des enseignant-es à bac +5.

Au niveau national, plus de 30 000 nouveaux Contrats Uniques d'Insertion ont été signés en 2013, pour pourvoir prioritairement des postes d'AVS, portant à plus de 69 000 ces contrats précaires à temps partiel (20h hebdomadaires). Malgré le groupe de travail interministériel sur la « professionnalisation des AVS » qui accompagnent les élèves en situation de handicap scolarisés en milieu ordinaire, nous sommes bien loin d'un métier et de conditions de travail décentes. Le CDI, promis aux AVS qui arrivent au terme de leurs reconductions (6 ans), ne changera pas leur salaire scandaleusement faible (600-700 euros), puisqu'il portera sur la même quotité de temps de travail. Au final, à peine la moitié des accom-

pagnant-es sera concernée par la CDI-sation. Que d'inégalités de statuts pour un même travail !

**Ces nouveaux recrutements représentent une organisation de la baisse programmée et artificielle des taux de chômage et marquent la poursuite de la précarisation des personnels. Sud éducation revendique au contraire des moyens supplémentaires pour l'aide aux élèves dans l'ensemble de leurs activités, la création d'emplois statutaires et la titularisation de tout-es les précaires sans conditions de concours ni de nationalité, assortie d'une formation digne de ce nom. Plus que jamais mobilisons-nous pour une autre école, pour une autre société, solidaire, égalitaire et démocratique pour toutes et tous. Le vote n'est qu'une étape.**

Attention, les votes se feront électroniquement. Vérifiez que l'administration vous a bien créé une adresse mail et fourni un code. N'hésitez pas à contacter votre syndicat Sud éducation local pour tout problème ou si vous avez des questions. Tous les contacts sont sur le site <http://www.sudeducation.org> ou par téléphone 01 42 43 90 09.

**Voter Sud éducation c'est voter contre la précarité !**

**Sud éducation  
Hauts-de-Seine.**

# Adieu Monsieur le Professeur ?

## Comment résister ensemble à l'inéluctable marchandisation de toute la fonction publique ?

Mathématiques-Finance



8965 09 5667 545 7678490

Lettres classiques de motivation



8565 09 1267 345 7623490

Histoire-Géographie-EPS-SVT



435 09 5667 545 76309472

Gérer son budget-Philosophie



54786234097656545349 8

### DÉFENSE DU SERVICE PUBLIC

« Le développement de sources d'informations et de connaissances différentes va entraîner un déclin rapide du monopole des établissements scolaires dans le domaine de l'information et du savoir [...] L'individualisation plus marquée des modes d'apprentissage - qui sont flexibles et induits par la demande - [...] annonce le déclin consécutif du rôle des enseignants, dont témoigne aussi le développement de nouvelles sources d'apprentissage, notamment par le biais des TICE. » (Source : Centre de développement de l'OCDE, 1998).

« Les familles réagiront violemment à un refus d'inscription de leurs enfants, mais non à une baisse graduelle de la qualité de l'enseignement à l'école ou à la suppression de telle activité. Cela se fait au coup par coup, dans une école mais non dans l'établissement voisin, de telle sorte que l'on évite un mécontentement général de la population. » (Source : Centre de développement de l'OCDE, Cahiers de politique économique, 2000, n° 13).

Condorcet et les premiers penseurs de l'école qui voulaient la protéger des lobbies, des pouvoirs locaux, imaginaient une école émancipatrice, gratuite et laïque. Étape après étape, nous constatons l'avancée de la politique libérale contre l'école publique, gratuite et laïque.

Peu à peu, se prépare la « concurrence libre et non faussée » de tous les établissements entre eux.

La marchandisation des systèmes d'enseignement en Europe est en marche. Depuis le milieu des années 90, malgré la diversité des systèmes éducatifs européens, on note une extrême similitude dans les décisions politiques prises. Cette évolution doit être replacée dans le contexte de la globalisation économique, des attentes et de l'évolution du marché, des exigences de l'OCDE et de la Commission européenne. Les finalités de ces politiques sont désormais identifiées. Elles ont, en premier point commun, la particularité de se soustraire à tout débat démocratique...

#### Demandez le programme !

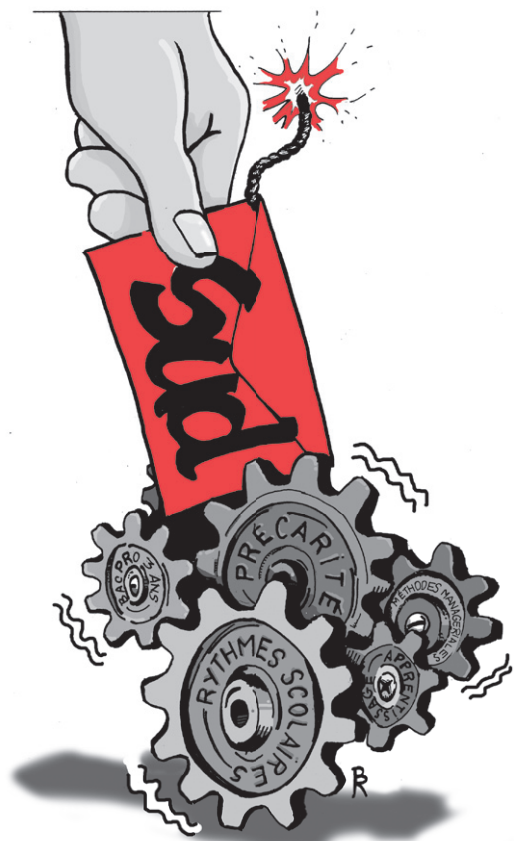
- Déréglementation des systèmes d'enseignement.
- Autonomie et mise en concurrence des établissements.
- Glissement de l'éducation vers la « formation tout au long de la vie ».
- Repositionnement des programmes (savoirs et savoir-faire) vers « l'approche par compétences ».
- Évaluation pour tous et à tous les niveaux.
- Baisse des financements publics.

#### Comment alors résister ensemble à l'inéluctable marchandisation de toute la fonction publique ?

Choisis ta réponse parmi les propositions suivantes :

- C'est même pas vrai tout ça, laissez-moi tranquille !
- J'aurais pu m'engager si j'avais voulu, mais j'ai piscine...
- Les syndicats c'est caca...
- Je vote pour un syndicat qui collabore avec les politiques libérales mises en place depuis un certain nombre d'années, et même si la fonction publique est mise en lambeaux, je sauverai ma peau !
- Je vote pour un syndicat réformiste, et ils vont m'entendre ! Je vais leur dire, moi, que c'est pas bien ce qu'ils font... D'ailleurs on fera la grève au moins trois fois dans l'année, et ils finiront bien par reconnaître qu'on a raison.
- **Je vote pour un syndicat de lutte, parce que je comprends que se constituer collectivement est une urgence, et afin de donner davantage de poids politique à ce syndicat. Je vote « Sud éducation » !**
- **Je vote « Sud éducation » et si ce n'est déjà fait, je rejoins la section départementale ou régionale de « Sud éducation » et je contribue à l'analyse plus fine de ce qui se trame sur mon territoire régional, ainsi qu'aux décisions à prendre quant aux moyens d'action à mettre en place ensemble, pour enfin enrayer l'inéluctable. Je ne remets pas ça à demain. Je m'engage maintenant.**

**Sud éducation Limousin.**



# Rythme s'colère : Lutter pour l'égalité territoriale !

On assiste avec la réforme « Peillon » à un accroissement des inégalités territoriales selon que la commune soit riche ou pauvre, qu'elle dispose ou non d'équipements et de structures sportives et culturelles... Pour lutter contre les inégalités entre les territoires, **l'Éducation doit rester nationale**. Cela n'empêche pas l'apport d'intervenants extérieurs !

## Une autre réforme !

Nous réclamons une réforme qui ne se limite pas à une question d'horaires mais qui mette l'accent sur les conditions d'accueil et d'enseignement :

- effectifs des classes,
- contenu des programmes scolaires,
- formation des enseignants,
- prise en compte de la difficulté.

## Des rythmes adaptés !

Le débat sur les rythmes scolaires ne peut être dissocié d'une réflexion de fond sur une école émancipatrice. La réforme des rythmes

est un enjeu pour les élèves de la maternelle à l'université, pour leur famille et l'ensemble de la société, ainsi que pour tous les personnels de l'éducation et agents territoriaux.

- **Différencier le temps et les activités selon l'âge des enfants. Adapter la journée au rythme de l'enfant :** temps de repos, temps calmes, « temps pour ne rien faire »...
- Appliquer une réforme des rythmes sur l'année (périodes équilibrées) et pas seulement sur la semaine.
- Dans le projet Peillon, rien n'interdit aux associations à caractère religieux ni aux entreprises commerciales d'intervenir dans le cadre du « périscolaire ». **Nous exigeons que la laïcité soit assurée dans les écoles et que les activités périscolaires ne servent pas de support publicitaire.**

→ Sud éducation exige le retrait des décrets « Peillon » et « Hamon », et réaffirme qu'il faut une autre réforme des rythmes scolaires, dégagée des lobbies touristiques et économiques.

## Moins d'élèves par classe !

Sud éducation revendique dans l'immédiat, l'arrêt des suppressions de postes, le rétablissement des postes supprimés et une réduction du nombre d'élèves par classe.

## Une école adaptée aux tout petits !

- Pour une organisation de l'école qui respecte les rythmes de l'enfant : sur la journée, mais aussi dans la durée.
- Différencier le temps de classe en maternelle et en élémentaire selon l'âge des enfants.
- Pour une vraie politique de scolarisation des enfants de 2 ans...

**Sud éducation Côtes d'Armor.**





# Pour une autre école : égalitaire, émancipatrice et laïque !



## PREMIER DEGRÉ

- Pour un financement équitable des écoles, pour un financement national du service public d'éducation, indépendant des inégalités entre communes.
- Pour la défense de l'enseignement public et laïc.
- Pour un droit des élèves à la continuité d'enseignement : remplacements systématiques et stables par des titulaires.
- Pour une école qui revendique et assure les droits à l'égalité filles-garçons et lutte contre toutes les formes de discrimination.
- Pour une prise en charge de la difficulté scolaire par l'Éducation nationale sur le temps de classe avec des réseaux d'aide complets.
- Pour une autre réforme des rythmes sans territorialisation de l'éducation ni annualisation du temps de travail.

### Repenser l'évaluation et les programmes

- Des programmes qui favorisent l'expérimentation, l'esprit critique, la coopération.

- Des programmes qui ne hiérarchisent pas les domaines de connaissance (abandon du socle commun - Abandon du livret personnel de compétences, réaffirmation de l'importance de toutes les disciplines).
- Les pratiques artistiques et sportives doivent être maintenues sur le temps scolaire.

### Éducation spécialisée :

- Une véritable formation ASH.
- Handicap : il faut repenser la loi de 2005.
- Des RASED complets partout !
- Formation et titularisation à temps complet des personnels d'accompagnement des élèves en situation de handicap.

### Direction d'école :

- La fonction de direction doit pouvoir être prise en charge collectivement.
- Renforcement du rôle du conseil des maîtres et maîtresses (prise de décisions, prise d'initiatives...).

### SEGPA : 18h !

- Pour une meilleure inclusion des élèves de SEGPA au sein des collèges : du temps et des projets communs avec les autres élèves.
- Pour une formation adaptée des enseignant-es intervenant en SEGPA.
- Comme pour les autres professeurs, 18 h pour tout-es les enseignant-es de SEGPA !

### Enseignant-es : 18h + 6h :

Pour les professeur-es des écoles : 18 h devant élèves + 6 h de concertation, travail en équipe... sans porter atteinte au principe de polyvalence qui permet une vision globale du fait éducatif.

Conséquences : plus de PE que de classes, plusieurs PE par groupe d'élèves, renforcement du travail en équipe, regard croisé sur les élèves et les pratiques...

Sud éducation Côtes d'Armor.

# Refondation : bilan amer dans le second degré



*Les élections professionnelles approchent, on peut faire un premier bilan, bien amer, de la politique gouvernementale et de sa « refondation de l'école » : dans le second degré, pour l'essentiel, il ne s'est rien passé.*

## L'effondrement continue :

Les classes sont toujours surchargées, les recrutements insuffisants, loin de combler les 80 000 suppressions de l'ère Sarkozy. La priorité affichée au primaire justifie l'absence de création suffisante de postes d'enseignant-es et de personnels de vie scolaire dans le second degré. A la rentrée : 986 postes créés et l'équivalent de 1000 sous forme d'heures supplémentaires !

➔ **Sud éducation revendique la création de tous les postes d'enseignant-es titulaires et de personnels de vie scolaire nécessaires pour travailler moins et pour travailler mieux.**

- En lycée, la réforme précédente, réduisant les heures d'enseignement, a mis en concurrence collègues, disciplines et établissements pour l'attribution et l'utilisation des heures « globalisées ». Dans la voie technologique, les nouvelles filières ont imposé aux collègues une polyvalence sans formation adéquate.

➔ **Sud revendique la remise à plat de cette réforme qui détériore les conditions d'enseignement et d'apprentissage.**

- En collège, aucun plan d'action pour répondre à l'urgence de conditions d'enseignement et d'apprentissage dégradées.

➔ **Sud revendique, au collège, 20 élèves maximum par classe et, au lycée, 25, une vraie formation pour toutes et tous les élèves jusqu'à 18 ans et dans l'immédiat le rétablissement d'horaires et de programmes nationaux, des mesures permettant de lutter contre les difficultés scolaires, une ouverture culturelle.**

- L'éducation prioritaire souffre toujours d'un manque criant de moyens. La ré-

forme du gouvernement n'apporte que des soutiens dérisoires aux REP +, qui seront transformés le plus souvent en heures supplémentaires et ne changeront rien sur le fond aux conditions d'enseignement. Que dire de tous les établissements qui en sont exclus, bien que répondant aux critères économiques et sociaux, ainsi que les SEGPA en voie de disparition et des ULIS surchargées... ?

➔ **Sud revendique un enseignement de qualité pour tous et toutes, avec 16 élèves maximum par classe, une réelle prise en charge des difficultés scolaires, un refus des orientations précoces.**

## Programme, formation, nouveau statut : des avancées insuffisantes

- Concernant les futurs programmes, question éminemment pédagogique et politique, aucun changement significatif. Un rôle décisif serait donné aux enseignant-es, mais leur place n'est pas garantie. Comme nous l'avons précisé en Conseil Supérieur de l'Éducation et Comité Technique Ministériel en 2013, leur élaboration et validation nécessitent l'action des universitaires, des enseignant-es et de leurs représentant-es.

- Concernant la formation, c'est la fin de l'entrée des collègues dans l'Éducation nationale à temps plein, mais le temps de décharge des stagiaires reste inférieur à ce qu'il était avant. De quoi expliquer, avec la faiblesse des rémunérations, la « crise des vocations » ? Nous avons montré au Ministère que l'année de M2 reste bien trop chargée, et nous revendiquons un retour au recrutement en fin de licence suivi de 2 années de formation payées comme fonctionnaire stagiaire.

- Dans nos nouveaux statuts, les tâches complémentaires enfin reconnues ne s'accompagnent pas d'une réduction de nos services. Le travail interdisciplinaire et en équipe doit exister grâce à une décharge horaire, sans logique indemnitaire.

➔ **Sud revendique un temps de service réduit à 14 h devant élèves, plus 3 heures de travail en équipe.**

## Pour porter nos revendications, votons Sud éducation !

À ce climat éducatif dégradé, s'ajoutent les logiques managériales des chefs d'établissement issues du monde de l'entreprise, basées sur des indicateurs chiffrés, déconnectés de la réalité du terrain et l'intérêt des élèves. Elles n'ont aucune efficacité sur la qualité de l'enseignement. Comme les inspections individuelles, elles n'induisent que des situations de souffrance inadmissibles.

➔ **Sud revendique une gestion collégiale des établissements, une réflexion régulière sur nos pratiques entre pair-es, plus de pouvoir aux CHSCT, un avancement pour toutes et tous au meilleur rythme, une augmentation de salaire de 400 euros pour tous et toutes.**

Derrière les grands discours sur la « refondation », les conditions de travail se dégradent, les conditions d'études et de réussite des élèves aussi.

➔ **Pour une école démocratique favorisant le développement de l'esprit critique, l'épanouissement des enfants et des encadrant-es, continuons nos luttes, votons Sud éducation !**

**Fédération Sud éducation.**

# Pour stopper les dérives néo-libérales dans l'enseignement professionnel et garantir une offre de formation équitable sur tout le territoire, votez Sud !

## ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL

### La réforme du Bac Pro 3 ans est un échec

Les 16 000 postes supprimés, les 1000 heures de cours en moins et l'augmentation des Périodes de Formation en Milieu Professionnel au détriment du temps scolaire, aggravent le phénomène inquiétant du décrochage. La généralisation des Contrôles en Cours de Formation porte atteinte au caractère national des diplômes. Le diplôme du Bac Pro connaît une forte dévalorisation et ce n'est pas le simulacre d'oral de rattrapage qui peut améliorer son image. Les élèves voient leur poursuite d'études limitée et les passerelles vers les filières générales et technologiques supprimées.

➔ **Loin de la revalorisation annoncée, le Bac Pro 3 ans s'impose comme un outil puissant de reproduction des inégalités et des classes sociales.**

### Les conditions de travail ne cessent de se dégrader dans les LP et la souffrance n'en est que plus grande

Plusieurs facteurs sont responsables de cette aggravation : le recours généralisé aux heures supplémentaires, la lourdeur et l'hétérogénéité des effectifs, l'intensification et l'allongement du temps de travail par la multiplication des missions, la modification constante des référentiels, les méthodes managériales pathogènes sans oublier les Espaces Numériques de Travail, sources de pressions et de flicage, ainsi que l'alourdissement des tâches administratives au détriment de la pédagogie.

➔ **Sud éducation dénonce la mobilité, la flexibilité et la polyvalence imposées aux personnels et revendique la mise en place de temps de concertation inclus dans les services. Sud éducation privilégie le combat contre la souffrance au travail.**

### Le développement de l'apprentissage constitue une dangereuse régression

Les entreprises bénéficient d'une main d'œuvre au rabais et n'offrent pas en contrepartie la formation attendue. Elles empochent aussi des primes à l'embauche et des cadeaux fiscaux substantiels. Les régions et l'État orchestrent une propagande massive de l'apprentissage et assèment des contrevérités sur les taux d'insertion professionnelle des apprentis. Pour les enseignant-es, il existe une inégalité territoriale de la rémunération des heures d'enseignement en apprentissage. Les enseignant-es subissent des pressions de la part des provideurs pour effectuer ces heures. De plus, se pose le problème de la double fiche de paie et la conséquence pour le calcul des pensions de retraite.

➔ **Parce qu'il représente une menace pour les filières sous statut scolaire et va à l'encontre d'un enseignement professionnel de qualité, nous refusons le développement des sections en apprentissage, les parcours mixés<sup>[1]</sup> et le mélange des publics au sein des mêmes classes.**

### L'acte III de la Décentralisation engendre des conséquences néfastes sur les LP

La création des lycées des métiers, ainsi que maintenant celle des campus des métiers et des qualifications a pour but notamment de favoriser l'apprentissage, d'assujettir les filières au bassin d'emploi au détriment du choix d'orientation des élèves et de menacer les statuts des PLP.

➔ **Nous exigeons une offre de formation sous statut scolaire, suffisante et de qualité sur tout le territoire, détachée des impératifs économiques locaux.**

### Les élèves méritent donc mieux

Ils devraient avoir droit à une formation polyvalente et solide, de la philosophie en terminale, un choix de langues élargi, des classes à effectifs réduits, des conditions d'enseignement respectueuses de leurs vœux d'orientation et une indemnisation pour les stages.

**Nous refusons de cautionner cette conception utilitaire de l'enseignement professionnel au service d'une hypothétique employabilité.**

### Nous exigeons :

- de bonnes conditions de travail ;
- des diplômes nationaux qualifiants ;
- le réaménagement d'un parcours en 4 ans ;
- la restitution des postes supprimés ;
- la réduction des PFMP au profit du temps scolaire ;
- des établissements à taille humaine ;
- une répartition transparente de la taxe d'apprentissage versée à la formation sous statut scolaire ;
- le refus du développement de l'apprentissage.

**Nos stages, nos commissions et notre engagement sans complaisance, assurent une défense des personnels efficace. Pour faire entendre une voix sans concession ni cogestion auprès des différentes instances administratives et hiérarchiques, pour un service public de formation professionnelle sous statut scolaire de qualité, il faut des élu-es Sud éducation.**

### Fédération Sud éducation.

<sup>[1]</sup> = 1 (ou 2) année(s) sous statut scolaire puis 2 (ou 1) années en apprentissage.

# L'école, un enjeu inter- professionnel majeur<sup>[1]</sup>



Annick Coupé ouvre le 6ème congrès de l'Union syndicale Solidaires le 2 juin 2014 à Dunkerque.

## UNION SYNDICALE SOLIDAIRES

*Dans ce contexte général de remise en cause des politiques publiques, le présent et l'avenir de l'École revêtent une importance capitale. Les quelques grands principes sur lesquels l'École publique s'est construite peuvent nous servir de références communes.*

Malmenée au cours des quinze dernières années, l'école serait aujourd'hui une priorité gouvernementale. Nous récusons cet affichage démagogique qui masque en fait la fragilisation organisée de l'ensemble des services publics. L'École est aussi un « appareil idéologique d'État » qui justifie et consolide l'ordre social dominant. Une école pour tous et pour toutes, c'est une école qui s'emploie à ne pas être un lieu de la reproduction sociale. L'école ne saurait radicalement évoluer sans un changement radical de société.

- Une école laïque et émancipatrice, où est défendu l'acquis historique de la laïcité et où l'enseignement religieux n'a pas sa place. Le gouvernement actuel poursuit la distribution des cadeaux aux établissements privés.

- ➔ **Ces faits ainsi que les atteintes portées à la laïcité amènent Solidaires à défendre la nationalisation de l'enseignement privé et la fonctionnarisation de l'ensemble de ses personnels. Dans l'immédiat, Solidaires luttera contre les cadeaux faits aux établissements privés, exigera un strict contrôle de l'utilisation des fonds publics et demande que soit garantie l'indépendance des personnels, en réfléchissant à l'évolution de leur statut.**

- Une école solidaire : la solidarité implique le refus de la concurrence entre établissements, le refus de la hiérarchisation des filières et des formations. La solidarité exige une véritable politique

scolaire avec des moyens supplémentaires pour les quartiers populaires. C'est pourquoi nous devons défendre et développer les RASED (Réseau d'Aide Spécialisée aux Elèves en Difficulté). La scolarisation des enfants handicapés nécessite les moyens humains et matériels de cette inclusion scolaire.

- ➔ **Solidaires revendique, pour les personnels enseignants, un statut unique, et pour tous les acteurs et toutes les actrices de l'école, un traitement égalitaire en matière de salaire. Ceci passe par la fin de la précarité, par le développement d'emplois statutaires pour des personnels formés, et bénéficiant d'une réelle formation continue.**

- L'école d'une formation polyvalente. Nous avons une approche très critique de l'organisation de l'enseignement secondaire en trois filières (générale, technologique et professionnelle) calquées sur la division sociale du travail, car c'est l'école de la reproduction des classes sociales, celle qui actuellement creuse les inégalités issues de la naissance. Enfin, l'enseignement professionnel proprement dit, pour tous les métiers, ne doit pas être laissé aux entreprises. En ce sens, nous devons lutter contre la tendance actuelle à généraliser l'apprentissage, et nous devons défendre la spécificité de l'enseignement professionnel, mais enfin débarrassé de son image dévalorisée car tourné trop spécifiquement vers des enseignements « pratiques ».

- ➔ **Nous défendons l'idée d'un lycée unique, qui a l'avantage de valoriser une**

**idée de l'enseignement général et polytechnique pour toutes et tous, recule l'âge du choix d'une orientation professionnelle, fait partager une meilleure connaissance des différents champs de la connaissance et des pratiques.**

- Une école démocratique et émancipatrice. Nous dénonçons les notations individuelles, les inspections, les postes à profil au profit d'une solidarité active des acteurs de l'école. En ce qui concerne l'émancipation, il s'agit bien de développer l'autonomie des élèves, leur aptitude à surmonter les contraintes, leur esprit critique, leur appropriation du savoir. En ce sens l'école doit être ouverte et coopérative, permettant et développant des pédagogies actives avec des élèves partie prenante de leur formation, collectivement.

- ➔ **C'est pourquoi nous nous opposons au développement d'une évaluation individuelle se prétendant de plus en plus précise, par compétences ou non, qui aboutit au classement et la hiérarchisation des individus, en vue de leur employabilité.**

[1] Extraits du texte adopté par l'Union syndicale Solidaires, dont Sud éducation est membre, lors de son 6ème congrès national en juin 2014 à Dunkerque, comme partie d'une résolution sur les politiques publiques : <http://www.sudeducation.org/L-ecole-un-enjeu.html>

Union  
syndicale  
**Solidaires**



# Les assistant-es de service social, toujours aussi mal loti-es !

## ASSISTANT-ES DE SERVICE SOCIAL

À Sud éducation, notre conception des ASS est celle **d'un service social spécialisé attaché à son rôle éducatif, de traitement et de prévention des situations sociales des élèves, des étudiant-es et des personnels, au sein des équipes d'établissement ou de service.**

### Des missions de plus en plus difficiles à assumer correctement

Dans un contexte général de crise sociale et de développement accru du chômage, les problèmes connus de nombreuses et nombreux élèves et étudiant-es, la stigmatisation des familles et des jeunes en difficulté depuis les lois de prévention de la délinquance, les jeunes isolé-es et sans papiers, viennent s'ajouter à la situation déjà critique de beaucoup d'établissements. Ces tensions ainsi que l'accroissement de la souffrance au travail qui en résulte pour les personnels, justifieraient le développement d'un service social plus important. Or, c'est tout le travail social qui est mis à mal depuis des années et la politique actuelle ne tend pas à inverser la tendance.

Cela commence par le manque de postes, qui accroît la charge de travail, oblige à multiplier les déplacements et réduit le temps de présence dans les établissements, au détriment des élèves, des étudiant-es et des personnels. Pire, lorsque de nouveaux établissements sont créés pour faire face aux flux démographiques, sans entraîner la création de poste d'ASS correspondant (en Seine-Saint-Denis, par exemple à cette rentrée), c'est tout le service social qui se dégrade encore et des élèves qu'on met en danger. **Sud éducation revendique des moyens en personnels à la hauteur d'un service véritablement social : présence d'un-e ASS dans tous les établissements.** On en est loin : ce sont beaucoup plus que les 50 postes concédés à cette rentrée (soit en moyenne moins d'un demi poste par département) qu'il faudrait créer.

### Des conditions de travail qui ne cessent de se dégrader

Les personnels des services sociaux de l'Éducation nationale, eux-mêmes, sont également touchés par **l'aggravation de leurs conditions de travail.** Suivant les académies, suppression des abonnements professionnels, disparition de la dotation annuelle en fournitures de bureau, **difficultés récurrentes de remboursement des indemnités de déplacement,** etc...sont monnaie courante. La formation et la documentation sont à la portion congrue. Le gouvernement a lancé à marche forcée une « refondation du travail social », le moins qu'on puisse dire, c'est qu'elle ne va pas dans le bon sens. Il est vrai qu'il a « oublié » de consulter les personnels.

Tout cela intervient dans un contexte de blocage des salaires et de restrictions budgétaires massives. La mise en place du Nouvel espace statutaire, maintenant les ASS dans la catégorie B, est parfaitement inacceptable (baisse de revenus pour les échelons intermédiaires, perte cumulée importante sur l'ensemble de la carrière) et n'a pas réglé le problème de fond : la double **nécessité d'un reclassement en catégorie A,** correspondant au niveau de formation et **des augmentations uniformes de salaire pour toutes et tous.**

Dans un passé récent, « on » a déjà essayé de sortir les services sociaux de l'Éducation nationale mais la lutte des personnels l'a empêché. Aujourd'hui, la politique de territorialisation fait courir de nouveaux dangers, avec le risque d'inégalités accrues entre territoires, au

détriment de la qualité du service public. Comme pour l'ensemble des personnels non enseignants, la gestion et l'évaluation des ASS deviennent de plus en plus managériales et arbitraires.

Les élections professionnelles de décembre seront l'occasion pour les assistant-es de service social de dire quel syndicalisme elles ou ils veulent pour les représenter. Sud éducation leur propose des élu-es sans concession pour la défense de tous les personnels dans les instances paritaires, et un syndicalisme qui n'entend pas « accompagner » les politiques gouvernementales mais défendre et promouvoir un système scolaire qui ne soit pas celui du tri social.

Mais ne nous y trompons pas, Sud éducation n'attend pas les élections pour agir :

**c'est DÈS MAINTENANT, à CETTE RENTRÉE, qu'il faut que s'organise LA LUTTE DES PERSONNELS pour OBTENIR des AVANCÉES SIGNIFICATIVES.**

**Sud éducation  
Puy-de-Dôme / Allier  
et Sud éducation Vaucluse.**

# On vote aussi chez les agents



*Et, dans les Collectivités territoriales, les élections sont encore plus compliquées que pour les personnels Éducation nationale ! Comme si le vote électronique ne suffisait pas, il faut en plus compter avec les effets de la décentralisation.*

## Quelques votants pour l'Éducation nationale

Les ATEE (Agents Techniques des Établissements d'Enseignement) n'ont pas tous intégré la fonction publique territoriale : il reste une poignée d'irréductibles (561 pour l'académie de Versailles) qui sont en détachement longue durée, et qui voient leur avancement de carrière géré par la collectivité de rattachement (conseil général pour les agents des collèges et conseil régional pour les agents des lycées) et par l'Éducation nationale, ce qui rend possible par exemple pour un même agent d'avoir deux grades différents, l'un pour l'État et l'autre pour la collectivité. Ces agents votent donc pour les Commissions Administratives Paritaires Académiques (CAPA) ou Nationales (CAPN).

Beaucoup d'organisations syndicales ont complètement délaissé cette élection, et on s'est retrouvé en 2011 dans des situations où Sud était majoritaire (d'accord, dans des instances qui ne servent pas à grand-chose si ce n'est, pour le cas de l'académie de Versailles, à décider qu'un nombre ridicule d'agents pourra accéder au grade supérieur, enfin, à condition que leur chef ait daigné remplir leur évaluation, ou encore à

décider en commission disciplinaire du licenciement d'un agent). Pour autant cette présence est un signe adressé aux agents que Sud ne les oublie pas et continue à les défendre sur leur lieu de travail et face à leur employeur.

Par contre les ATEE en détachement longue durée ne sont pas électeurs aux Comités Techniques, ni Ministériels (CTM), ni Académiques (CTA) de l'Éducation nationale. Pour les CAPA, seuls votent les personnels titulaires.

## Et tous et toutes pour les Collectivités territoriales

Pour tous les ATEE, il va également falloir voter pour élire les représentants au sein des Collectivités territoriales. A priori, pas de vote électronique ici, mais vote par correspondance ou à l'urne. Les agents vont donc devoir voter pour les CAP de leur collectivité, avec des CAP différentes pour les personnels de catégorie A, B ou C. Ils votent également pour le CT de leur collectivité de rattachement avec tout-es les salarié-es, titulaires ou précaires de la collectivité, quel que soit leur cadre d'emploi. Que les personnels dépendent du département, de la région, ou des mairies, ils ou elles votent donc pour les CAP et les CT. Les collectivités de

petite taille sont regroupées au sein de leur centre de gestion.

C'est l'enjeu de la représentativité de Sud CT qui se joue ici. L'addition de toutes les voix obtenues par tous les syndicats pour tous les Comités Techniques décidera de l'attribution des sièges au Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale. Si Sud CT obtient un siège, le syndicat sera représentatif dans toutes les Collectivités territoriales. Le cas échéant, l'obtention d'un siège au CT d'une collectivité donne la représentativité et surtout les droits syndicaux qui vont avec, au syndicat, pour cette collectivité. Par contre, il ne peut y avoir dans les Collectivités territoriales deux listes différentes pour la même union syndicale. Les listes estampillées Sud éducation ne seront donc pas comptabilisées pour l'addition des voix pour la représentativité de Sud-CT/ Solidaires, elles permettront toutefois à Sud éducation d'être représentatif dans les collectivités où un siège (au moins) sera obtenu.

On avait dit plus haut que ça n'allait pas être simple mais, encore une fois, le but de l'administration n'était certainement pas de faciliter la tâche des syndicats de lutte !

**Sud éducation  
Hauts-de-Seine.**

# Mayotte : opération scandaleuse avant les élections



## ADJOINT-ES TECHNIQUES

*Avant de quitter Mayotte, le vice-recteur doit-il être poursuivi pour « abus de faiblesse » ? <sup>[1]</sup>*

Un document daté du 5 juin et communiqué ou arrivé dans certains établissements scolaires aux alentours du 10 juin, demande aux collègues Adjoint-es techniques des établissements d'enseignement (ATEE) de se prononcer avant le 17 juin pour leur intégration dans le corps des Adjoint-es techniques recherche et formation (ATRF), annonçant faussement que ce serait « plus favorable »... !

Mais bien sûr, aucune explication donnée à ce « plus favorable ». Les collègues sont convoqué-es individuellement et on les incite à écrire un courrier aussitôt, on va même jusqu'à écrire le courrier à leur place et elles ou ils n'ont alors plus qu'à le signer.

**Ces pratiques sont scandaleuses et néocoloniales !**

L'attitude du vice-rectorat est toujours la même : aucune information, aucune concertation ni avec les travailleuses ou les travailleurs ni avec leurs représentant-es, on impose à la hussarde ! Jamais on ne se permet-

trait cela en métropole (les ATEE ont eu plusieurs mois avant d'opter pour le détachement hors du ministère de l'Éducation nationale).

**Pour Sud éducation, il faut que toutes et tous les ATEE qui ont signé reprennent leur courrier et annulent leurs demandes !**

Contrairement à ce que prétend le vice-rectorat, le changement de statut n'est pas favorable. En effet, du point de vue des promotions, c'est moins facile car les ATRF doivent écrire un rapport d'activité pour être promu-es, ce qui n'existe pas pour les ATEE.

Du point de vue de la rémunération principale, l'intégration au corps des ATRF ne présente aucun avantage, car la différence d'une dizaine d'euros n'existe qu'en début d'échelon.

Enfin, lorsque le vice-rectorat évoque de meilleures possibilités de mobilité, rien n'est garanti en raison des règles qui régissent les mutations dans le corps des ATRF.

**Le vice-rectorat voudrait-il « débarrasser » le ministère de l'Éducation nationale ?** En effet, comme le corps des ATRF est géré par le ministère de l'Enseignement supérieur et non par le ministère de l'Éducation nationale, **ce qui change c'est que pour les prochaines élections, les ATEE ne voteront plus pour le Comité Technique Ministériel (CTM) Éducation nationale mais pour le CTM Enseignement supérieur**, ce qui veut dire qu'il leur sera beaucoup plus difficile de se faire entendre... !

**Nous exigeons que le vice-rectorat revienne sur cette opération scandaleuse et mette immédiatement en place une consultation avec les syndicats représentatifs des ATEE !**

**Sud éducation Mayotte.**

<sup>[1]</sup> Un abus de faiblesse consiste à exploiter l'état d'ignorance d'une personne pour l'amener à prendre des engagements dans l'urgence, c'est-à-dire sans avoir eu le temps de demander conseil à une personne.

# Non à la fin des CIO



À la rentrée, cela fera exactement neuf mois que la rectrice de l'académie de Rouen a annoncé aux personnels des Centre d'Information et d'Orientation (CIO) son intention d'en fermer 10 sur les 17 existant actuellement.

## Une fermeture totalement arbitraire

Cette décision totalement arbitraire a été prise sans aucune concertation avec les syndicats. Les usagers, mais aussi les maires des communes d'implantation ont appris cette mauvaise nouvelle dans la presse le 18 décembre dernier, et beaucoup d'élus locaux se sont opposés à ces mesures.

Depuis décembre, les conseillers d'orientation psychologues et les administratifs ont multiplié les actions pour s'opposer à cette décision de redéploiement du service public de l'orientation. De nombreuses actions de grève, des occupations de CIO, des rassemblements devant le salon de l'Étudiant et durant les nuits de l'orientation des chambres de commerce et d'industrie ont rythmé ce dernier semestre, obligeant le personnel à une mobilisation constante : grève massive, notamment à l'occasion des Commissions d'appel : **Appel du 18 juin : sans les CIO.**

Les structures de concertation académiques (CTA, CHSCT) se sont toutes opposées à ces projets, à l'unanimité des organisations syndicales et

avec un soutien clair de la FCPE.

Le ministère interpellé sur ce sujet, à de multiples reprises, par l'ensemble des organisations syndicales a d'abord fui ses responsabilités, puis dernièrement, a envoyé un médiateur (un ex-conseiller de Claude Allègre !). Celui-ci, malgré des paroles apaisantes en direction des personnels, a fini par donner pratiquement raison à la rectrice, qui, confortée dans ses manœuvres au détriment des personnels et des usagers, devrait poursuivre dans la même voie. Un seul petit recul a été enregistré : 4 fermetures se feront à la rentrée 2014, les 6 restantes étant reportées à la rentrée 2015, avec de vagues promesses de concertation, rendues plus qu'incertaines par tout ce qui s'est passé jusqu'ici.

Le 12 juillet, les personnels appuyés par des parents se sont encore opposés durant toute une partie de la journée au déménagement définitif du CIO de Bernay : une promesse de maintien d'une «annexe» (???) a été arrachée au rectorat.

## Il faut élargir la mobilisation

La lutte des personnels a été exemplaire et a montré une mobilisation

de tous les instants avec plus du tiers de ceux-ci sur l'essentiel des actions. Mais la mobilisation, contenue à l'intérieur d'une stricte dimension catégorielle, a atteint ses limites : le SNES, très majoritaire, ayant toujours refusé toute proposition d'élargissement de la lutte en direction de l'ensemble des personnels, y compris par une simple manifestation de soutien aux CIO.

La situation des CIO à Rouen a toujours été un ballon d'essai préfigurant ce qui devrait se passer dans les autres académies. On a donc de quoi s'inquiéter, à la rentrée prochaine, si la défense du Service Public d'Orientation de l'Éducation nationale reste confinée aux seuls personnels des CIO !

Sud éducation continuera de se battre pour un élargissement de la lutte à **tous les personnels : Votez Sud éducation !**

adresse internet du collectif de défense des CIO  
<http://cio-academie-rouen.over-blog.com/>

**Sud éducation  
Haute-Normandie.**

## Joignez/re-joignez-nous

Prenez contact avec votre syndicat local  
ou avec la fédération sur notre site :

[www.sudeducation.org](http://www.sudeducation.org)

16

**Sud** éducation - N°59 - septembre/octobre 2014

Fédération des syndicats Sud éducation :  
17, bd de la Libération 93200 Saint-Denis  
Tél : 01 42 43 90 09 Fax : 01 42 43 90 32  
e-mail : [fede@sudeducation.org](mailto:fede@sudeducation.org)